

ANNEXE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ENTREPRISE INDIVIDUELLE M ZAROILI - OCCINET - SIRET 84311838100014 - 843118381RM34 -
199 RUE HELENE BOUCHER 34170 CASTELNAU-LE-LEZ - 0971262459 - 0662186402 - WWW.OCCINET.FR -
CONTACT@OCCINET.FR - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR33843118381 - ASSURANCE MAAF MCE001**

1 - DEVIS

Toute demande de prestation entraîne l'établissement d'un devis gratuit et sans engagement. Chaque devis est valable trente jours et mentionne la description de la prestation, les tarifs, les conditions de règlement, la date ainsi que toute condition particulière définie au préalable avec le client.

2 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La signature du devis par le client accompagnée de la mention « Bon pour accord » fait office de bon de commande et vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ceci est mentionné en bas du devis. La commande ne sera validée de façon définitive qu'une fois le devis signé et le premier paiement effectué sauf autre condition de paiement qui sera mentionnée sur le devis. En cas de litige, le devis signé et les présentes Conditions Générales de Vente constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.

3 - PRESTATIONS

Les prestations proposées par l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET sont décrites dans le devis ou proposition de contrat. Les engagements de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET prévoient la mise en œuvre par l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET et au choix de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET de tous les moyens matériels (et consommables) et personnel nécessaires à la bonne exécution des prestations selon les descriptions, caractéristiques et spécifications du devis ou contrat, et ce pour la satisfaction de ses clients.

Les prestations seront effectuées conformément aux normes et usages de la profession, selon les critères de qualité et les tolérances d'usage, en tenant compte des conditions d'exploitation des lieux d'interventions, de leurs spécificités et environnement. Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un avenant, d'un devis distinct ou d'une proposition distincte.

Sur demande, l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET s'engage à fournir tous les consommables et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Le client, quant à lui, fournira gratuitement l'eau, l'éclairage et l'électricité nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

Le défaut de la fourniture de l'eau, de l'éclairage, de l'électricité ou d'accès au site pour quelque cause que ce soit, dispensera l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET de l'exécution des prestations pendant la durée de cette carence.

Le client ne pouvant quant à lui prétendre à une quelconque indemnité ou diminution du prix convenu.

En cas de non-exécution de la prestation du fait d'événements extérieurs à l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET tels que coupure d'électricité ou d'eau, grève du personnel, intempéries, grève ou difficultés majeures des transports, le montant de la prestation reste dû.

En cas de non-exécution du fait de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET pour cas de force majeure au sens de la jurisprudence, le contrat pourra être suspendu sans qu'aucune des parties ne puisse demander le versement d'indemnités compensatrices. Cependant, si un tel événement venait à se produire, les parties peuvent se rapprocher pour éventuellement tenter de faire en sorte que soit assuré, malgré la situation ainsi créée, tout ou une partie du travail commandé.

Dans ce cas le coût supplémentaire de ces travaux est à la charge exclusive du client.

Par ailleurs, les déplacements et pertes de temps de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET résultant d'un contre ordre tardif de la part de la clientèle restent également et totalement à la charge du client.

4 - DURÉE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables pour des contrats d'abonnement et des prestations de nettoyage ponctuelles.

Dans le cas de prestations annuelles, (prestations à caractère répétitif) le présent abonnement est souscrit pour une durée de douze mois ou vingt-quatre mois, se poursuivra ensuite par tacite reconduction et fera l'objet d'une facturation mensuelle.

Les prestations sont rémunérées par un montant forfaitaire dont le prix est exprimé hors taxes et toutes taxes comprises.

L'abonnement est résiliable au gré de chaque partie avec un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Le cachet de la poste faisant foi. Le non respect de ce préavis ou de ses formes fait se poursuivre les obligations souscrites par chacune des parties. Le préavis est toujours du jusqu'à la date anniversaire du contrat.

Les prestations de nuit, c'est-à-dire celles effectuées de 21 heures à 6 heures du matin, celles du dimanche et des jours fériés, donneront lieu à la majoration légale si le client souhaite le maintien des prestations durant ces périodes (conformément aux majorations de la convention collective applicable au personnel des entreprises de propreté).

De même, les prestations qui ne pourront être effectuées en raison d'un jour férié ne feront en aucune façon l'objet d'un avoir de facturation ou d'un report d'exécution.

5 - FACTURATION ET PAIEMENT

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture (TVA applicable en vertu de l'article 278 du Code Général des Impôts). Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis ou proposition de contrat par le client.

Sauf pour les prestations ponctuelles qui sont payables selon les modalités mentionnées sur le devis établi par l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET et acceptées par le client lors de sa signature, les montants exprimés sont mensuels et forfaitaires. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

Tous les tarifs sont exprimés en euros, hors taxes et apparaissent également toutes taxes comprises au total.

Les taxes sont appliquées en sus selon la réglementation en vigueur.

Au cas où celles-ci venaient à être modifiées, les variations prendront effet dès leur mise en application.

Réalisés le plus souvent dans le cadre de contrats d'abonnement, et correspondant à des prestations de services, l'abonnement fait l'objet d'une facturation mensuelle fin de mois concernant les prestations du mois écoulé (quel que soit le nombre de jours travaillés dans le mois). Celle ci sera envoyée par courriel sauf exception.

Elle est payable par virement ou prélèvement le 6 du mois suivant, sauf convention contraire, net sans escompte, ni rabais et en totalité, sans possibilité de fractionnement, dès sa réception.

En ce qui concerne les prestations de nettoyage ponctuelles, une facture sera transmise au client avant la fin ou à la fin de la prestation.

Le prix ne comprend pas les pertes en temps et les frais engagés qui résulteraient d'un contre-ordre tardif de la part du client. Ces frais sont facturés au client en sus de prix et payables à première demande de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET.

6 - RÉVISION DES TARIFS

Les tarifs sont libres d'être fixés par l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET et peuvent donc être révisés sans aucune justification. Toutefois, les tarifs définis sur le devis préalablement accepté par le client ne sont pas modifiables. Les tarifs définis sur le devis non encore validé sont valables pour un délai trente jours à compter de la date d'établissement du devis.

7 - CONFIDENTIALITÉ

L'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET s'engage à ce que les entretiens réalisés, les documents communiqués et tous les renseignements transmis par le client restent confidentiels.

De plus, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit soit en écrivant à l'adresse de facturation ou de commande, soit en envoyant un courriel à l'adresse mail figurant sur les devis et factures de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET qui s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers.

8 - DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le client dispose de sept jours à compter du retour du devis signé pour se rétracter. Sa décision n'a pas à être justifiée mais il se doit d'informer l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Les acomptes versés lui seront restitués sans délai, et au plus tard dans les quinze jours suivant la date de rétractation. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les prestations réalisées dans l'urgence, exécutées pendant le délai de rétractation à la demande du client.

9 - RÉCLAMATION ET LITIGE

Le non-respect d'une obligation du client prévue au contrat y compris le retard ou le défaut de paiement, donne la faculté à l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET de plein droit et sans préavis de suspendre l'exécution de tout ou d'une partie des contrats en cours, et ce jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement, après l'envoi d'une simple lettre recommandée avec avis de réception.

Dans ce cas le client reste redevable du montant des prestations non réalisées du fait de son manquement, sans préjudice de dommages et intérêts qui pourraient résulter de ce manquement.

L'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET dispose également dans ce cas de la faculté de résilier, ou le cas échéant, réduire tout ou une partie des contrats en cours, par simple lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet après expiration de huit jours francs.

Dans tous les cas de résiliation, toutes les sommes déjà versées par le client seront conservées par l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET en réparation du préjudice subi.

Le client devra verser le montant correspondant aux prestations qui auraient dû être effectuées jusqu'au terme du contrat.

En cas de cession totale ou partielle de l'entreprise du client ou de déménagement, le contrat se poursuivra dans les mêmes conditions selon des modalités à déterminer d'un commun accord.

Le Client s'engage à communiquer à l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET les coordonnées du prestataire sortant, afin de leur permettre de respecter leurs obligations quant au transfert du personnel affecté sur le site, conformément à l'annexe 7 de la Convention Collective Nationale des Entreprises de Propreté.

Cette communication sera réalisée de façon complète et loyale.

Les parties pourront se rencontrer afin de prendre en compte l'impact de cette annexe.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de non-satisfaction, le client peut contacter l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET dans un délai de 48 heures après la réception de la commande dans le but de trouver un accord à l'amiable. À défaut d'accord entre les parties, tout litige susceptible de s'élever entre elles sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise individuelle M ZAROILI OCCINET quel que soit le lieu où ont eu lieu les prestations.